

Séance ordinaire du conseil municipal, le lundi 13 septembre 2010.

Pour cette soirée de septembre, une quarantaine de citoyens s'étaient déplacés. Monsieur Paradis manquait toujours à l'appel. Des

dépenses de l'ordre de plus de 16000 \$ ont déjà été engagées par la Ville pour couvrir les frais d'avocat dans le dossier Sylvain Paradis c Ville de Prévost ; cette information est avancée pour répondre à une question du conseiller Parent.

Module Gestion financière

Nous apprenons que le retour de la taxe d'accise sur l'essence, pour l'année 2005 à 2009, s'éleva au montant de 1 399 262 \$. La Ville, de son côté, a dû s'engager à effectuer des travaux d'infrastructures, qui se qualifiaient selon les normes, pour la somme de 2 945 160 \$, ce total incluait le retour de la remise.

Greffier

Une pétition, signée par six citoyens, fut déposée. Ces derniers demandent d'étudier la possibilité d'effectuer le pavage sur la rue Charbonneau. Monsieur Joubert souligne au conseil qu'avant de rencontrer les personnes concernées on devra étudier à fond tous les volets concernés.

Module Infrastructures

Le contrat de fourniture et mise en réserve de sable et de pierre (abrasif d'hiver) pour l'année 2010 à 2015 fut octroyé à la compagnie TW Sel pour un montant de 909 606 \$ plus taxes.

Un contrat a été octroyé à la firme Duraking pour les travaux de prolongement du réseau d'eau potable dans les secteurs de la rue Marcotte et boulevard du Curé-Labelle. La section pour la rue Marcotte coûtera 572 326 \$ plus taxes et celle du boulevard du Curé-Labelle 127 126 \$.

Le remplacement du ponton face au 1415 chemin du Lac-Écho fut octroyé à la firme 4 Saisons pour la somme de 17 320 \$. Monsieur le maire indique un problème récurrent à cet endroit et des études seront nécessaires pour apporter une solution permanente soit entre

autres d'élever le chemin à cet endroit.

Module Urbanisme et environnement

Une demande de Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) a été déposée et acceptée pour le 971 chemin du Lac-Écho : nous apprenons que la compagnie Matériaux Laurentien désirerait créer un centre de rénovation grande surface à cet endroit. Ces derniers s'engagent entre autres à investir 55 000 \$ pour reconfigurer le chemin du Lac-Écho juste à l'avant du futur commerce. Madame Berthiaume, conseillère du secteur vota contre ce PIIA ; cette dernière estime qu'un achalandage routier important en découlera.

Questions du public

Monsieur Adrien Potvin de la rue des Trilles a déposé une lettre signée par plusieurs résidents du secteur des Patriarches. Ce monsieur indique qu'une odeur exécrable se dégage d'une porcherie qui est installée tout près. Monsieur le maire est bien au fait du problème et, si nécessaire, entend prendre les mesures légales appropriées en indiquant qu'il n'est pas seulement intéressé à acheter la paix, mais à régler le problème.

Monsieur Bertrand Néron, chemin de la Station. Ce dernier, suite à la coupe d'un arbre sur son terrain, déplore le fait que des coûts exorbitants ont été nécessaires pour la location d'une déchiqueteuse de branches. Il souligne aussi le règlement restrictif sur le brûlage des branches et demande à la Ville de

trouver une solution pour les citoyens qui ont une quantité appréciable de branches à disposer. Il souligne également, dans un autre point, que disposer des matériaux et objets à l'éco centre est un véritable casse-tête parce que plusieurs objets sont refusés. Monsieur Joubert ajoute qu'à la période du grand ménage d'automne qui se déroulera cette année les 9 et 10 octobre tous les objets seront acceptés.

Monsieur Guy Roy, lac Écho demande à monsieur le maire à quel moment la ristourne pour compte de taxe foncière du club des loisirs du lac Écho sera remboursée. Monsieur Richer répond que le groupe devra d'abord payer ledit compte avant tout, mais, que les intérêts encourus ne seront pas remboursés. Monsieur Roy en épluchant la liste des comptes à payer observe que le compte d'essence pour les mois de juin, juillet et août pour la ville de Prévost s'élève à 11 000 \$ et demande à la ville d'installer ses propres réservoirs d'essence, ce qui pourrait en diminuer les coûts. Monsieur Richer rajoute que les dépenses d'achat de diesel pour la retro caveuse sont incluses dans ce montant.

Monsieur Yvon Blondin, montée Sainte-Thérèse ; après l'observation des comptes à payer, celui-ci interrogea le conseil sur la procédure utilisée pour l'attribution des contrats de réparation des véhicules de la Ville. Deux mandats furent accordés à une entreprise de carrosserie dûment établie de Prévost, mais lui-même étant carrossier n'en avait pas entendu parler. Monsieur le maire répondit que la Ville respectait la politique d'achat local.

Questions des conseillers

Monsieur Bordeleau désire que la Ville se penche sur le problème des chiens et chats qui ne sont pas nécessairement errants, mais qui aiment circuler librement. Monsieur le maire est aussi préoccupé par ce problème.

Madame Paquette est très sensible au risque que représente la traverse piétonnière au manoir l'Émeraude. Monsieur le maire nous informe que la création d'un passage moins dangereux avec servitude est à l'étude.

GOUTTIÈRES
SANS JOINT **Richard** Enr.
Service professionnel
Installation • Réparation
R.B.Q. 5602-3351-01
Estimation gratuite Tél.: 450-224-0188

Jacques Rochon
Excavation inc.
PLAQUE VIBRANTE
TRAVAUX GÉNÉRAUX
DÉNEIGEMENT
514 799-6705
450 224-5938
1002 GÉRARD CLOUTIER
PRÉVOST


Manoir l'Émeraude
Résidence
pour personnes retraitées



L'autonomie à son meilleur
Venez nous rendre visite, pour un rendez-vous: 450-224-4315

 **Sabet Awad**
propriétaire

872, De la Station, Prévost, Qc J0R 1T0 Téléc.: (450) 224-7515


 **AVIS PUBLIC**

**REPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PRÉVOST**

AVIS est donné, qu'en raison du congé de l'Action de Grâce, la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Prévost se tiendra exceptionnellement **MARDI, LE 12 OCTOBRE 2010, à 19h30**, à l'église Saint-François-Xavier, située au 994, rue Principale, à Prévost.


DONNÉ À PRÉVOST, CE 14e JOUR DU MOIS DE SEPTEMBRE DEUX MILLE DIX (2010).

Me Laurent Laberge
Greffier

 **PHYSIOTHÉRAPIE ET OSTÉOPATHIE FADI EID**

... INTÉGRITÉ ET HARMONIE
FONCTIONNELLE SANS DOULEUR...

**2943, boul. du Curé-Labelle
Prévost, Qc J0R 1T0
450-224-2189**



Fadi Eid
Physiothérapeute, Ostéopathe D.O.
Élaine Maltais T.R.P. – Benoît Alexandre T.R.P.

Marie-Pier Racine
Acupuncteur

Annick Labrecque
Massothérapeute

Stéphanie Cyr
Nutritionniste -diététiste